



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-186

PUBLIÉ LE 29 MARS 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris**

75-2023-03-27-00020 - Arrêté N°2023-023 approuvant l'autorisation des travaux de réfection du chemin du Bourget sis 16 rue du Repos situés dans le site classé partie romantique du cimetière du Père Lachaise dans le 20ème arrondissement (1 page)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

75-2023-03-27-00020

Arrêté N°2023-023 approuvant l'autorisation  
des travaux de réfection du chemin du Bourget  
sis 16 rue du Repos situés dans le site classé  
partie romantique du cimetière du Père Lachaise  
dans le 20ème arrondissement

**PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

**ARRÊTÉ N° 2023 – 023**

Approuvant l'autorisation des travaux de réfection du chemin du Bourget  
sis 16 rue du Repos situés dans le site classé partie romantique du cimetière du Père Lachaise  
dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;  
Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements  
et des régions, modifiée ;  
Vu l'arrêté n°2020-11 donnant subdélégation de signature à Frédéric Masviel chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés ;  
Vu la demande d'autorisation des travaux de réfection du chemin du Bourget présentée par la ville de Paris  
en date du 24/02/2023

**Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 24/03/2023 et portant  
sur la dp 075 120 23 v0078.**

ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: L'autorisation de travaux sur la dp 075 120 23 v0078, prévue par les articles susvisés du code de  
l'environnement et de l'urbanisme, concernant les travaux de réfection du chemin du Bourget sis 16 rue du  
Repos situés dans le site classé partie romantique du cimetière du Père Lachaise dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement  
de Paris, **est accordée**.

**ARTICLE 2**: Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté  
qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de  
Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-France.gouv.fr](http://www.ile-de-France.gouv.fr) et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 27 mars 2023  
Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation,  
le Chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine de Paris

Signé

Frédéric MASVIEL

**Informations importantes**

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours**: le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).